

**DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF  
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Demande à compléter par le propriétaire et à adresser (en 1 seul exemplaire) au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes Rives de Moselle, pour validation :

- 1 mois minimum avant le dépôt d'un permis de construire, dans le cas d'une construction neuve (l'attestation de conformité du projet d'installation délivrée par le SPANC sera jointe au dossier de permis de construire)
- 1 mois minimum avant la date prévue pour la réalisation des travaux

**DATE PREVUE DES TRAVAUX :** \_\_\_\_\_

**DEMANDEUR**

NOM, Prénom ou Raison sociale : \_\_\_\_\_  
Adresse complète : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Mail : \_\_\_\_\_

**PROJET**

Adresse complète : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
Références cadastrales (section et n° de parcelles) : \_\_\_\_\_

**Nature du projet :**

- Construction faisant l'objet de la demande de permis de construire n° \_\_\_\_\_
- Réalisation d'une installation sans demande de permis de construire (réhabilitation de l'existant)

**Type d'immeuble :**

**Exclusivement à usage d'habitation :**

- Habitation individuelle
- Résidence principale
- Nombre de chambres : \_\_\_\_\_
- Habitat collectif
- Résidence secondaire
- Nombre d'usagers ou d'habitants : \_\_\_\_\_

**Comportant d'autres locaux que ceux d'habitation :**

- Local commercial
- Autre : \_\_\_\_\_
- Restaurant
- Hôtel
- Local industriel
- Nombre de repas servis : \_\_\_\_\_
- Nombre de chambres : \_\_\_\_\_

## PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE

- un plan de situation de la parcelle

- les justificatifs techniques du choix du système (note de dimensionnement, étude de sol en cas de filière par infiltration...)

**Une étude de sol est fortement recommandée afin de caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et/ou l'infiltration des eaux usées domestiques.**

- un plan de masse du dispositif d'assainissement non collectif (échelle 1/100 ou 1/200 de préférence) précisant :

- . Les limites de propriété
- . L'habitation
- . La sortie des eaux usées de l'habitation
- . Les regards de visite et canalisations (avec diamètres et pentes)
- . Le pré traitement (fosses toutes eaux...) et la ventilation associée
- . Le traitement (épandage, filtre...)
- . Le cas échéant, le rejet des eaux traitées (localisation exacte du point de rejet)
- . Les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, allées, ...)
- . Les voies de passage de véhicules
- . Les bâtiments annexes (garages, piscine...)
- . Les arbres, arbustes, haies, jardin potager
- . Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle
- . Les cours d'eau, fossés, mares...
- . La destination des eaux de pluie

- un profil en long du dispositif d'assainissement non collectif (échelle 1/100 de préférence) sur lequel seront portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage (jusqu'à l'exutoire)

- les plans en coupe du dispositif de traitement (épandage, filtre à sable, tertre d'infiltration...)

- les fiches techniques des appareils proposés (notice du constructeur ou de l'installateur avec les caractéristiques de chaque dispositif, les fiches d'utilisation et d'entretien)

- les plans intérieurs des locaux

- une autorisation de rejet des eaux traitées dans le cas d'une filière drainée

- les autorisations obtenues relatives au dispositif d'assainissement (servitude éventuelle pour passage de canalisation en terrain privé...)

**NOTA : IL SERA FAIT RETOUR A L'EXPEDITEUR DE TOUT DOSSIER PARVENU INCOMPLET**

## CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Superficie du terrain : m <sup>2</sup>	Superficie disponible pour l'assainissement : _____ m <sup>2</sup> Nature (pelouse, friche, culture...) : _____
---	--

### Pente de la partie du terrain destinée à l'assainissement :

Horizontal     Pente faible : 0 à 5 %     Pente moyenne : 5 à 10 %     Pente forte : >10 %

### Mode d'alimentation en eau potable :

public  
 privé – préciser (puits, source...) : \_\_\_\_\_

### Présence d'un captage d'eau (puits, forage, source) sur le terrain ?

OUI     NON

### Est-il destiné à la consommation humaine ?

OUI     NON

Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : \_\_\_\_\_ m

### Présence d'un captage d'eau (puits, forage, source) sur un terrain mitoyen ?

OUI     NON     Ne sait pas

### Est-il destiné à la consommation humaine ?

OUI     NON

Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : \_\_\_\_\_ m

### Présence d'une nappe d'eau souterraine ou d'eau dans le sol à 1m de profondeur :

OUI     NON

### Destination des eaux pluviales :

Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est strictement interdit.

#### 1 - Hors du terrain :

- Ruisseau
- Fossé
- Réseau pluvial ou caniveau

#### 2 - Sur le terrain :

- Infiltration dans le sol
- Récupération

## CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ENVISAGE

### PRETRAITEMENT

- Bac dégraisseur :** Marque : \_\_\_\_\_  
Type/modèle : \_\_\_\_\_  
Capacité (litres) : \_\_\_\_\_
- Fosse toutes eaux :** Marque : \_\_\_\_\_  
Type/modèle : \_\_\_\_\_  
Capacité (litres) : \_\_\_\_\_
- Fosse toutes eaux avec indicateur de colmatage intégré :**  
Marque : \_\_\_\_\_  
Type/modèle : \_\_\_\_\_  
Capacité (litres) : \_\_\_\_\_
- Préfiltre décolloïdeur (indicateur de colmatage) :**  
Marque : \_\_\_\_\_  
Type/modèle : \_\_\_\_\_  
Capacité (litres) : \_\_\_\_\_
- Microstation à boues activées :** Marque : \_\_\_\_\_  
Type/modèle : \_\_\_\_\_  
Capacité (litres) : \_\_\_\_\_
- Autre (préciser) :**  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### VENTILATION

**IMPORTANT :** la présence d'une *ventilation complète* est nécessaire. Elle permet d'éviter les problèmes d'odeurs.

- Ventilation primaire** (prolongement des tuyaux de chute d'eaux usées débouchant en toiture)
- Ventilation secondaire** (ventilation assurant l'extraction des gaz de fermentation des ouvrages débouchant en toiture 40 cm minimum au dessus du faîtage, avec aspirateur statique ou éolien)

NB : La distance minimale de la ventilation secondaire par rapport à tout ouvrant ou autre ventilation est de 1 m.



## MODE D'EVACUATION DES EAUX EPUREES

<input type="checkbox"/> <b>Milieu hydraulique superficiel :</b>  <input type="checkbox"/> ruisseau <input type="checkbox"/> rivière <input type="checkbox"/> fossé <input type="checkbox"/> collecteur pluvial <input type="checkbox"/> autre	<u>Si réseau public :</u> Le rejet ne sera autorisé qu'après l'accord des services concernés (Communauté de Communes, Commune...).  <u>Si réseau privé :</u> Le rejet ne sera autorisé qu'après l'accord du (ou des) propriétaire(s) du milieu hydraulique.  Profondeur par rapport au terrain naturel : _____
<input type="checkbox"/> <b>Puits d'infiltration</b> (sous réserve d'autorisation) :	Diamètre : _____ Surface totale d'infiltration : _____ Profondeur totale : _____

## IMPORTANT

Le contrôle de cette demande d'autorisation d'installation non collectif est une validation de la conception des dispositifs d'assainissement non collectif, laquelle est de la responsabilité du propriétaire de l'immeuble. Il n'est pas une prestation de prescription technique.

Le propriétaire s'engage à présenter à l'installateur (si celui-ci est différent du propriétaire) l'avis technique du SPANC de la Communauté de Communes Rives de Moselle.

Les travaux ne pourront être engagés qu'après réception de l'avis favorable du SPANC de la Communauté de Communes Rives de Moselle.

Le propriétaire du dispositif d'assainissement se porte garant, sous sa responsabilité, à ce que l'installation soit établie dans son entier, conformément à la réglementation en vigueur (notamment l'arrêté interministériel du 7 septembre 2009) et au document technique **D.T.U. 64.1** de Mars 2007 (AFNOR).

**Le propriétaire s'engage à adresser par écrit la demande de contrôle du dispositif d'assainissement, au SPANC de la Communauté de Communes Rives de Moselle, en vue de la vérification technique des travaux réalisés, 15 jours avant remblaiement, installation finalisée et ventilation installée.**

Le propriétaire s'engage à assurer le bon état de fonctionnement de son installation.

Le ..... Fait à .....

Signature du propriétaire